

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 59 (1971)

Heft: 3

Rubrik: Chez nous... et à l'étranger

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chez nous... et à l'étranger

Analyse du refus des irréductibles

Les cinq cantons et les trois demi-cantons irréductibles qui ont refusé aux femmes le droit de vote sur le plan fédéral, lors du scrutin du 7 février, forment un bloc prolongé des rives du lac des Quatre-Cantons à celles du lac de Constance, englobant une grande ville, St-Gall — qui a dit oui — et de nombreuses localités industrielles et touristiques — où les « oui » l'ont souvent emporté. D'où vient cet acharnement au « non », même si le pourcentage des voix favorables a partout augmenté (dans les Rhodés Intérieures il y a même sextuplé, passant de 5 à près de 30 %) ?

LES CAUSES DU REFUS

Si l'on examine la répartition des voix, on remarque que les « oui », dans ces cantons opposants, ont été majoritaires dans les régions où le développement économique et social est, à peu de chose près, le même que dans l'ensemble de la Suisse : Sarnen et Engelberg à Obwald, Einsiedeln et les rives du lac de Zurich, avec Lachen pour Schwytz, le district de Rapperswil et les villes de St-Gall, Rorschach et Wil à St-Gall, Arbon, Frauenfeld, Kreuzlingen et Weinfelden en Thurgovie.

En revanche, les régions en recul ou en stagnation ont, de façon générale, répondu « non », et pas seulement dans ces cantons : les districts et régions rejetants de Berne (Trachselwald, Schwarzenburg, Ober-Simmthal, Ober-Hasli et Frütigen) de Lucerne (Entlebuch), d'Argovie (où c'est le district hautement industrialisé de Baden qui a fait pencher la balance en faveur du « oui »), de Zurich même (Andelfingen) sont demeurés en marge de l'expansion générale. Sur le plan géographique, ils rejoignent d'ailleurs le bloc des six et demi cantons, dont les bastions sont Uri et les Rhodés Intérieures. A Uri, il est intéressant de relever que le chef-lieu, Altdorf, a refusé, alors qu'Andermatt a accepté.

Ainsi donc, comme l'a dit le conseiller fédéral von Moos, au soir du 7 février, les régions où l'on a de la peine à suivre le ryth-

me général du développement, sont celles qui demeurent les plus fermées à l'évolution politique. Tous les cantons qui ont dit « non » ont enregistré, de 1960 à 1970, un taux d'accroissement de la population inférieur à la moyenne suisse (16 %). Glaris a même reculé. Schwytz fait exception, avec ses 17 %.

Autre motif du refus : la crainte de voir disparaître la **Landsgemeinde**, le suffrage féminin étant associé chez beaucoup d'hommes à la disparition de cette antique forme de démocratie. Non seulement les cantons à Landsgemeinde cantonale — sauf Nidwald — ont rejeté le projet fédéral, mais aussi Schwytz, avec ses Landsgemeinden de district. Dans le canton acceptant des Grisons, le district de Disentis, où la Landsgemeinde est une tradition bien ancrée, a donné un « non » massif. Dans ces mêmes Grisons, toutefois, il s'agit de relever que le district de Davos renouera cette année avec la Landsgemeinde... l'introduction du suffrage féminin sur le plan communal et régional ne permet plus de tenir l'assemblée annuelle de la « Landschaft » dans le local habituel, si bien qu'hommes et femmes de la vallée, se retrouveront sur la place de l'église.

A Nidwald, où le Landammann avait précisé que cela ne mettait pas en danger la Landsgemeinde, l'acceptation a été nette. Il semble que, sur ce point comme sur tant d'autres, le manque d'information soit à l'origine de l'attitude à l'égard des droits des femmes.

Il faut relever encore qu'aucun canton où le suffrage féminin intégral avait été déjà introduit ne s'est dédit le 7 février. Nidwald et trois des quatre cantons à droit de vote féminin communal facultatif — Berne, Soleure et Grisons — ont dit aussi « oui », Obwald refusant de justesse.

Par contre, les cantons à mini-droit de vote, comme Glaris et Thurgovie, se sont rangés du côté des opposants. Dans les cantons où l'on se prononçait également sur le suffrage féminin pour les affaires cantonales et communales, le pourcentage des « oui » a été plus grand sur ce plan qu'au niveau fédéral. La théorie de l'introduction par le bas avait donc gardé des partisans jusqu'au bout. Sur le plan linguistique enfin, les régions latines se sont montrées plus féministes, y compris dans les Grisons où il faut souligner que les nombreuses communes romanches et italophones qui ont dit « oui » le 7 février vont bientôt introduire le suffrage féminin, comme les y autorisent la Constitution.

A. B./S. F.

Sur les traces de Saint-François

L'Alliance nationale suisse des Unions chrétiennes féminines (YWCA) propose, cette année encore, aux femmes de tous âges, un périple enrichissant qui les emmènera du 12 au 22 juillet 1971 à Assise, Pérouse, Arezzo, Gubbio, Orvieto.

Ce sera aussi, surtout pour celles qui sont toujours seules, l'occasion de contacts et l'échange.

Renseignements avant le 1er avril 1971 au Secrétariat national UCF, av. Virgile-Rosset 15, 1012 Lausanne, tél. (021) 324334.

Une expérience française de durée limitée Le service national féminin

En été 1970, le Conseil national des femmes françaises (C.N.F.F.) a adressé aux Associations affiliées un questionnaire pour connaître leur position face au Service national féminin.

Depuis, la loi a été adoptée. Elle institue pour les femmes un service volontaire à titre expérimental et ce n'est qu'en 1975 que la question sera reprise par le Parlement. Comme nous avons reçu un certain nombre de réponses, il nous a paru intéressant de faire connaître dès à présent les réactions suscitées par l'initiative du gouvernement.

Celles des associations affiliées qui ne s'y opposent pas estiment que l'égalité de droits implique l'égalité de devoirs et qu'il est par conséquent normal que les filles consacrent à l'intérêt général le même temps que les garçons. Ce service devrait être obligatoire, estiment-elles dans l'ensemble, car il n'y a pas de raison d'accorder aux filles des avantages particuliers. Certaines associations voudraient cependant que les femmes mariées et les jeunes mères en soient exemptées.

AVANTAGES...

Les principaux avantages du service seraient de mettre les filles en contact avec certaines réalités de la vie qu'un grand nombre d'entre elles ignorent et de réaliser un brassage des diverses couches sociales, afin de développer leur sens social.

Depuis, cette position très nette est assortie d'observations pertinentes. En premier lieu — c'est un point sur lequel insistent nos correspondantes — il faudrait connaître avec précision les tâches qu'on confierait aux jeunes filles. Elles ne devraient pas être astreintes à des travaux pour lesquels elles ne sont pas compétentes ou qu'elles exécuteraient à bas prix, faisant ainsi concurrence aux travailleuses professionnelles.

De plus, pour les associations affiliées se pose la question de l'encadrement. Elles désirent connaître les critères de formation du personnel auquel incomberait la direction de ce nouveau service, qui devrait être l'occasion d'apprendre un métier.

Comme le gouvernement tente une expérience de durée limitée, une vigilance sérieuse s'impose pendant cette période. Le C.N.F.F., de son côté, fera tout en son pouvoir pour suivre atten-

tivement les résultats du volontariat sur le premier contingent.

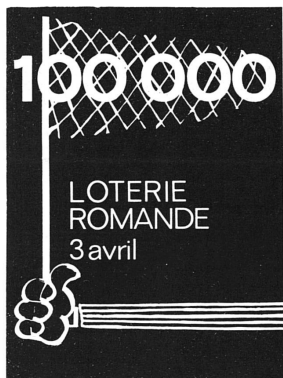
... ET CRAINTES

Les opposantes, constatant que l'égalité entre hommes et femmes n'existe pas en fait à tous les niveaux, refusent que soient imposées aux jeunes filles des obligations à une tâche d'intérêt général à un moment de leur existence où elles ont le plus de possibilités pour acquérir une formation professionnelle. D'autre part, la mise au monde des enfants et leur éducation constituent une participation effective à l'intérêt du pays.

Toute une série d'associations ont pris position avant même l'adoption de la loi. Elles redoutent que le projet gouvernemental ait pour effet de masquer le manque de personnel dans toute une série de services sociaux, qu'il tende à confier à un personnel non qualifié des tâches qui exigent une formation sérieuse et qu'ainsi il aboutisse à dévaloriser davantage le travail féminin.

S.T./A.S.F.

(Résumé d'un article paru dans le No 4/1970 de la Revue trimestrielle du C.N.F.F.)



POUR LA FEMME GRECQUE

Une organisation féminine panhellène — « La femme grecque » — vient d'être créée à Athènes.

Cette organisation aura pour but d'améliorer le niveau culturel et intellectuel de la femme grecque et de faire respecter les principes moraux « patrie - famille - religion ». Pour atteindre ces objectifs, des bibliothèques et des écoles techniques professionnelles seront créées et des conférences, des cours spécialisés et des expositions sur l'œuvre et le rôle de la femme dans la société grecque actuelle seront organisés.

D'autre part, une campagne contre l'analphabétisme en Grèce, ainsi que la création d'une institution pour les femmes pauvres, contribueront de façon décisive à l'amélioration de la condition des femmes dans la société actuelle.

Selon la charte de l'organisation « La femme grecque », des femmes-savantes, des étudiantes, des élèves, des ménagères des employées et des femmes de campagne pourront y adhérer.

UNE FEMME CADRE PEUT GAGNER 50 % DE MOINS QU'UN HOMME CADRE

Le sondage annuel de la CGT sur les salaires des cadres fait apparaître qu'une femme peut gagner 50 % de moins que son homologue masculin. Les salaires des cadres féminins sont, souligne l'étude, « inférieurs de 20 à 22 % en moyenne à ceux de leurs collègues masculins » ; cette différence atteint 25 % en province, elle est toutefois un peu moins forte entre techniciens et techniciennes, quoique encore sensible (15 %).

Ainsi, en comparant par exemple le salaire d'un cadre supérieur masculin de Paris et celui d'un cadre supérieur féminin de province, on obtient une différence « cumulée » avoisinant 50 %. Or les âges des deux cadres féminins sont, selon l'enquête, « sensiblement les mêmes que ceux des cadres masculins et, si la durée hebdomadaire du travail est en moyenne inférieure de trois heures, cela ne suffit pas à expliquer l'écart constaté ».

Un médecin en colère

(Suite de la page 1)

HYGIÈNE DE LA RESPIRATION

Quand on demande à un sujet de respirer à fond : à l'inspiration, il bombe le thorax et rentre le ventre ; à l'expiration, il creuse le thorax et sort le ventre.

Cependant, pour faire entrer le maximum d'air, il faut que le diaphragme soit le plus loin possible des sommets pulmonaires. Pour ce faire, il ne doit pas être gêné par les viscères abdominaux qui doivent lui céder la place. Pour faire descendre le diaphragme, le plus bas possible, il faut « sortir » le ventre et non le rentrer !

A l'expiration : pour faire sortir le maximum d'air des poumons, il faut que le diaphragme se rapproche le plus possible des sommets pulmonaires et qu'il soit poussé par dessous par les viscères abdominaux. Il faut donc rentrer le ventre.

LE TABAC

Le tabagisme est une véritable intoxication dont il est difficile de se départir. L'Etat qui, en France, détient le monopole du tabac, dépense plus pour soigner les troubles inhérents à l'usage abusif du tabac qu'il ne gagne à le vendre.

L'HYGIÈNE DU TRAVAIL

Le repos : cela ne se prend pas en pilule. Or la maladie des managers enlève prématurément à la société une part importante de son élite. Ces décès sont dus le plus souvent au surmenage. Une meilleure organisation du travail suppose une meilleure organisation des loisirs et du repos. On ne perd jamais de temps à apprendre ce qu'est le vrai repos.

L'HYGIÈNE DU SOMMEIL

Un organisme normalement constitué a besoin de 8 heures de sommeil journalier. Or, la qualité du sommeil résulte de la stabilité affective, nerveuse et nutritionnelle de la journée. C'est reposer le problème de l'hygiène alimentaire et du travail. Mais les remèdes tels que l'hydrothérapie, le hatha-yoga ou le training autogène sont inefficaces. Ceci procède d'un minimum de discipline librement consentie.

L'HYGIÈNE MENTALE

Il faut une certaine dose d'optimisme ou d'indifférence pour ne pas laisser les nuisances actuelles entamer ses réserves nerveuses. L'homme périclite, aujourd'hui, autant par ses nerfs que par ses artères. Le nombre des névroses, de dépressions, ne cesse de croître, traduisant le désarroi de l'homme confronté avec des problèmes chaque jour plus difficiles à supporter. Les dirigeants des différentes nations seraient bien inspirés s'ils avaient de la condition humaine une idée plus généreuse. Mais c'est là, malheureusement, pour longtemps je le crains, émettre un vœu pieux.

femmes suisses

paraissant le troisième samedi du mois

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du comité du Journal Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédactrice responsable
Huguette Nicod-Robert
Le Crêt-des-Pierres
1092 Belmont

Administration
Monique Lechner-Wiblé
19, av. Louis-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 46 52 00
C.C.P. 12 - 11791

Publicité
Annonces-suisse S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement
1 an : Suisse Fr. 10.—
étranger Fr. 11.—
de soutien Fr. 15.—

Imprimerie Nationale, Genève

INSTITUT D'ÉTUDES SOCIALES - GENÈVE

Professions enseignées par écoles spécialisées

ASSISTANT(E) SOCIAL(E)
ANIMATEUR - ANIMATRICE
ÉDUCATEUR - EDUCATRICE
BIBLIOTHÉCAIRE
LABORANTINE MÉDICALE
ASSISTANTE DE MÉDECIN

Programmes et renseignements :

28, rue Prévost-Martin 1211 GENÈVE 4 Téléphone (022) 25 02 53